

COMMUNE D'ADE

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 05/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.

Présents : 10

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 13

Pour : 13

Représentés : Didier LOPEZ par Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES par Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Mathilde BOURDIEU par Jean-Marc BOYA.

Contre : 0

Excusés : .

Abstentions : 0

Absents : .

Secrétaire de séance : Florence POIZAC.

Objet : Conventionnement avec MUTAMI pour proposer aux administrés d'Adé une mutuelle communale - DE_019_2023

Monsieur le maire présente la proposition de la mutuelle santé MUTAMI à la commune d'Adé.

L'offre consiste à faire bénéficier aux administrés de la commune des tarifs préférentiels concernant leur couverture santé.

La commune ne tire aucun bénéfice de cette opération, elle ne rémunère pas MUTAMI pour cette offre.

La commune n'a qu'un rôle d'information sur la mutuelle MUTAMI qui propose cette offre. Aucune donnée personnelle d'administré ne sera fournie à MUTAMI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention ci-jointe.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Le secrétaire de séance,
Florence POIZAC